

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JANVIER 2018 A 20 h 30  
A la mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, MERESSE, BLONDEL, GOVIN, HOUSIAUX  
Mesdames DECERF, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE,

Absents excusés avec pouvoirs :

M. FOURNET à Mme LICOUR ;  
Mme DESCAMPS à Mme DECERF ;  
M. BOCQUET à M. BLONDEL ;  
Mme BOUTELEUX à M. BELLEBOUCHE ;  
Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE.

## **1- Rapport d'activité de la FDE**

Cette présentation répond à une obligation légale et permet aux communes d'avoir des données précises sur le fonctionnement et l'activité de la FDE (Fédération Départementale d'Energie).

La distribution d'électricité se fait sur 6.032 km et 4.458 km en basse tension, la FDE a en charge 5.418 postes de transformation.

Sur l'année écoulée, 7.735 KE de travaux et 31.851 KE pour les concessionnaires ont été réalisés, Soit : extension 1.589 KE - renforcement 2.444 KE - sécurisation 858 KE - effacement 3.619 KE et éradication de cabines hautes 233 KE.

Par ailleurs, des embellissements (peinture sur transformateurs) ont été entrepris pour 29.000 €.

Les travaux d'éclairage public représentent 5.135 KE.

Cette année passée a vu l'installation de 112 bornes pour recharge de véhicules électriques et 186 sont programmées.

En 2018 notre commune bénéficie des services de la FDE pour l'effacement de réseaux électriques, téléphoniques, la pose de nouveaux candélabres LED avec réduction d'intensité (23 h à 5 h), l'installation d'une borne près de la salle Jean Paszek et une à venir sur la ZAC.

## **2 – Délibération pour l'utilisation de 1/4 investissement**

M. le Maire rappelle qu'il convient de voter cette délibération pour le budget communal en mars afin d'engager des dépenses d'investissement comme par exemple les travaux d'effacement de réseaux. Pour chaque chapitre 21, il est ouvert ¼ de ce qui était inscrit en 2017.

Vote :

Pour : 15 voix

## **3 – Délibération fixant le tableau des effectifs communaux au 01/01/2018**

M. le Maire énumère le tableau des effectifs et demande à l'assemblée de l'approuver.

Vote :

Pour : 15 voix

## **4 – Suppression/création de 2 postes**

En fonction de l'avancement de grade de deux agents, il y a lieu de supprimer 2 postes «d'adjoint technique territorial» et de créer 2 postes «d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe».

Vote :

Pour : 15 voix

## **5- Autorisation d'embauche d'un agent d'entretien en remplacement**

Actuellement, un agent retraité n'a pas été remplacé et un agent est en arrêt maladie.

Il y a donc lieu d'embaucher une personne supplémentaire à raison de 35h/semaine.

Un débat s'instaure sur la nécessité de ce contrat.

Certains souhaiteraient sous-traiter ce service.

Vote :

Pour : 8 voix    Contre : 7 voix

## **6- Infos travaux réalisés**

M. le Maire informe l'assemblée que les candélabres ont été installés aux lotissements des Vignes et de la Haie Pâtissière.

La borne de recharge des voitures électriques est mise en place à proximité de la salle Jean Paszek.

La clôture du logement communal devant la bibliothèque est posée.

Concernant la peinture de la façade de la Mairie, des devis ont été demandés.

## **7- Devis mise aux normes électriques au CFA**

Des travaux électriques sont nécessaires pour sécuriser l'installation électrique du bâtiment.

Le devis s'élève à 6.022,84 € HT.

Vote :

Pour : 15 voix

## **8- Contrat d'échange sécurisé Berger-Levrault**

Ce point est reporté à un prochain conseil. En effet, suite au contrat envoyé par Berger-Levrault, M. le Maire l'a transmis à Somme Numérique afin de vérifier s'il y avait des doublons.

## **9 – Avis de la collectivité sur la rétrocession de terrain par la SANEF**

La SANEF souhaite nous rétrocéder l'emprise du chemin de Saint-Vast aux abords de l'autoroute ainsi que des languettes entre la clôture et les chemins le long du pont de l'autoroute sur la RD97.

Il en est de même pour des délaissés arborés près des ponts d'autoroute.

Après avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable sur le projet de délimitation des voies et la rétrocession à la commune de ces terrains à titre gratuit. Les frais de transferts seront également à la charge de la SANEF.

Vote :

Pour : 15 voix

## **10 – Info agenda d’accessibilité**

La commune a été mise en demeure de produire, dans les 6 mois, un agenda d’accessibilité programmé. M. le Maire a eu une réunion avec les services de la DDTM afin d’analyser la prise en compte de l’accessibilité sur chaque bâtiment communal.

- Ok : mairie, vieille école, école Jacques Prévert, bibliothèque
- A voir : WC Arcade, école Jules Renard - WC et douches salle Jean Paszek
- A voir : pour l’accès cimetière, église -> faire une rampe et demander une dérogation,
- Travaux à prévoir au terrain de foot : sanitaires et douches non accessibles.

Pour chaque bâtiment, une attestation d’accessibilité sera à produire et, pour les ERP (Etablissements Recevant du Public) de 4<sup>ème</sup> catégorie, avoir recours à un cabinet de contrôle.

## **11 –Info PLUI**

Lors de la réunion du comité de suivi, le Cabinet Verdi a pris en compte la vision intercommunale, la réglementation en vigueur et l’avis de la DDTM. L’objectif de l’Etat est de diviser par deux la consommation foncière qui était de 34,3 ha, sachant que les projets en cours utilisent déjà 10 ha.

Pour répondre à toutes ces contraintes, le Cabinet propose pour chacune des 18 communes de supprimer une OAP(Orientation d’Aménagement Programmée).

M. le Maire transmet au conseil la feuille relative à notre commune où il est envisagé de supprimer l’OAP 22 qui est en extension linéaire, à l’écart de la centralité et dont les sorties pourraient poser problème de sécurité puisqu’elle est en accès direct sur la RD 191.

Tous les arguments avancés ne sont pas recevables. Cette zone était déjà inscrite au POS ; des habitations se trouvent en vis-à-vis et un accès sécurisé se trouve déjà en face.

De plus, des aménagements pour les eaux pluviales du secteur devaient être intégrés sur la zone et une conduite y arrive déjà.

## **12 – Info « Bien sans maître »**

M. le Maire informe le Conseil qu’il a reçu une seule offre à 5.500 € (M. Guernou).

Consulté, le Notaire pense qu’il pourrait monter de 7 à 8.000 €.

Le Conseil serait d’accord pour se séparer de ce bien pour 6.500 €.

## **13 – Info primes**

M. le Maire informe qu’il a reçu un courrier du contrôle de la légalité qui lui demande de rapporter la délibération concernant les primes de fin d’année pour 2 raisons :

- les collectivités ne peuvent plus créer ces primes sauf si cela avait été instauré avant 1984 ;
- la convocation pour le conseil municipal était du 10 octobre pour le 13 et il n’y avait pas 3 jours francs.

M. le Maire signale que depuis 1995 il procède de la sorte et cela n’avait posé aucun problème.

M. le Maire demande à l’assemblée de rajouter ce point.

Vote : 15 : Pour

Vote pour rapporter la délibération (annule et remplace) du 13 octobre 2017.

Vote : 14 : Pour ; 1 : Abstention

## **14 – Info terrain Eloy**

Apparemment, M. Eloy s’oriente vers l’achat du terrain à l’arrière de sa maison et jouxtant le lotissement de la Haie Pâtissière.

Le propriétaire du champ en a averti les voisins.

Ceux-ci sont venus en mairie pour s’opposer à cette vente qui va occasionner des nuisances sonores et visuelles.

M. Le Maire a inscrit sur le CU (certificat d'urbanisme) que c'était un terrain agricole entouré pour partie d'une haie propriété de l'AFR. Celle-ci ne pourra plus être entretenue facilement. Les haies supprimées devront être replantées. Le sous-sol riche en vestige archéologique ne peut être creusé et l'accès au chemin est réservé aux engins agricoles. Enfin le terrain est inconstructible.

## **15 – Questions diverses**

M. le Maire informe des chiffres de la population.

Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 1438 sachant que le recensement de 2017 est de 1376.

Mme de Limerville signale une cabane au fond du village en direction d'Argoeuves.

M. le Maire l'informe qu'elle sera démontée et lui indique que le mur du château, à proximité du café, se dégrade.

M. Blondel demande ce qu'il en est de l'installation de la fibre.

M. le Maire répond qu'il n'a aucune information à ce sujet et que la priorité est de résorber les zones blanches sur le département.

Mme Licour intervient pour avoir une date d'ouverture de la bibliothèque.

M. le Maire répond que la commune a mis en demeure les entreprises incriminées. Un expert a été nommé et l'on attend d'autres informations. Une réunion est programmée le jeudi 18 janvier.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le vendredi 16 février 2018 à 20 H 30**

Le Maire  
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018 A 20 h 30  
A la mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BLONDEL, BOCQUET, GOVIN, FOURNET, HOUSIEAUX, MERESSE  
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DUMORTIER, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE,

Absents excusés avec pouvoirs : M. BELLEBOUCHE à Mme LICOUR ;  
Mme DESCAMPS à Mme BOUTELEUX ;

Le Maire remercie les 6 personnes présentes dans le public et regrette à ce propos que cela ne soit pas le cas à chaque fois.

Certains conseillers n'ont pas reçu le compte-rendu précédent.

## **1- Devis gouttières mairie**

Un devis a été demandé à l'entreprise Goullieux (2G.R.C.) de Saint-Sauveur pour le remplacement des gouttières endommagées à la Mairie.

Cette réparation sera effectuée avant la mise en peinture des murs de la Mairie.

Devis : 822,62 € HT

Vote : Pour : 15

## **2 – Info fermeture de classe**

M. le Maire signale qu'il a été alerté par Mme LINÉ de cette éventualité suite à communication avec les syndicats.

Le 25 janvier, M. le Maire a été informé de cette possibilité de fermeture par Mme Leconte, inspectrice a aussitôt sollicité une audience auprès de M. l'Inspecteur d'Académie. Celle-ci s'est tenue en présence des maires d'Ailly, Breilly et Saint-Sauveur. Ailly qui a une moyenne d'enfants de 28,8 a sauvé sa classe mais il va subir une fermeture d'école suite à regroupement.

Pour Saint-Sauveur, avec une moyenne de 25 élèves, l'Inspecteur d'Académie n'en tenant pas compte a réaffirmé la décision initiale.

M. le Maire propose : 1 – de voter une motion pour s'opposer à la fermeture

Vote : Pour : 15

2 – l'envoi d'un courrier au ministre

Vote : Pour : 15

Les membres du conseil proposent également d'adresser un courrier à M. le Président de la République.

M. le Maire annonce une nuit d'occupation de l'école Jacques Prévert par les parents d'élèves.

Un Conseil d'école extraordinaire est aussi prévu le mardi 20 février, à 17h30, à l'école Jules Renard.

## **3 – Convention de location à M. Eloy**

Lors d'un précédent conseil, la commune a donné son accord de principe pour l'utilisation d'une surface d'environ 5.000 m<sup>2</sup> située entre TMR et COMLEV (parking existant non compris) pour le stockage des camions. Cet espace devra être clôturé par le preneur, il ne peut être question du dépôt de déchets inertes. M. le Maire précise à M. Eloy son souhait d'une prise de parcelle sur la ZAC, lui demande s'il poursuit la négociation pour l'acquisition du terrain derrière chez lui, cela posant problème aux riverains présents venus montrer au conseil leur désapprobation.

M. Eloy estime que l'achat d'une parcelle sur la ZAC lui est financièrement impossible.

Le comité de pilotage de la ZAC doit bientôt se réunir pour l'étude d'une possible installation de 'ESTP ELOY, M. le Maire demande à M. Eloy s'il y a rapport avec son entreprise ?

Celui-ci répond que non.

Après en avoir délibéré, le Conseil s'accorde sur un loyer de 1.200 € la première année (terrain entre TMR et COMLEV).

Vote : Pour : 10 ; Contre : 1 ; Abstention : 4

#### **4 – Convention ENT**

Lors d'un précédent Conseil, celui-ci avait accepté un devis de Somme Numérique pour l'achat de deux TBI.

Maintenant la CCNS mandate Somme Numérique pour établir le devis.

Il y a donc lieu de passer une convention avec la CCNS pour le règlement du devis.

Vote : Pour : 15

#### **5- Convention avec la CAF**

Comme tous les ans, il y a lieu de passer une convention d'objectifs avec la CAF pour l'organisation des centres de loisirs et obtenir une aide au fonctionnement (uniquement aux petites et grandes vacances).

Vote : Pour : 15

#### **6- Convention avec HD-Elec**

Cette convention a pour objet de définir les dispositions administratives relatives à l'entretien des installations électriques existantes pour l'éclairage public de la commune.

Celle-ci est d'une durée de 4 ans.

Le coût est de 4.238,20 €/an.

Vote : Pour : 13 Abstention : 2

#### **7- Devis maintenance éclairage public 2018**

La commune installe rue Roger Salengro un nouvel éclairage garanti un an, il y a donc une moins-value de 315 € pour ces lanternes dans la convention initiale.

Pour 2018 : 4.238,20 € – 315 € = 3.923,20 €

Vote : Pour : 13 Abstention : 2

Mme de Limerville souhaite à l'avenir mettre en concurrence plusieurs sociétés.

#### **8- Info ZAC**

Trois nouvelles entreprises ont été reçues par le comité de pilotage : 1 façadier, 1 maçon et un groupement de 3 entreprises (électricien, plombier, paysagiste).

Chaque entité prévoit environ une dizaine d'emplois.

On peut donc espérer pour ces installations une cinquantaine d'emplois.

M. le Maire ne communique pas les noms tant que le compromis de vente n'est pas signé.

Des entreprises acceptées ne sont pas allées au terme de leur projet. Contrairement à ce qui a été annoncé sur le Courrier Picard, le taux de remplissage de la ZAC 2 est de 25%. Toute la partie avant est bien remplie.

#### **9 – Info bibliothèque**

Une réunion d'expertise a eu lieu avec les deux entreprises incriminées, l'architecte, l'expert et des membres du Conseil ;

L'entreprise du gros œuvre BALESTRA a été disculpée, c'est l'entreprise DENIS Plast Alu la responsable.

Les travaux de réfection seront entrepris en mai après un séchage complet des parties endommagées. Celui-ci est en bonne voie.

L'ouverture au public peut se faire malgré ce désordre. Elle aura lieu à l'issue des vacances scolaires de février.

## **10 – Création/suppression de postes**

Mme Sophie Laurent a réussi le concours interne d'accès au grade d'animateur territorial. Actuellement elle est adjointe d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe. Il y a lieu de créer le poste d'animateur territorial et de supprimer son poste.

Ce poste est valable en tant que directrice de centre et pour l'action culturelle.

Vote : Pour : 15

Mme Sabine Caron a réussi le concours interne d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Actuellement, elle est adjointe technique. Il faut donc créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles et supprimer son poste.

Vote : Pour : 15

## **11 – Vente terrain «Bien sans maître»**

Lors d'un précédent Conseil, celui-ci avait donné son accord pour la vente de ce terrain 6.500 €, M. Guernou mécontent que son offre ne soit pas retenue ne souhaite pas aller au-delà.

M. Pupin José donne son accord pour l'acquisition du terrain au prix de 7.000 €.

Vote : Pour : 13 Contre : 2

## **12 – Info syndicat de gendarmerie**

Lors d'un précédent Conseil, il avait été voté la dissolution du Syndicat de gendarmerie de Picquigny au profit de la CCNS.

Le Syndicat de Domart-en-Ponthieu a refusé cette dissolution. Tout reste en place avec les mêmes délégués.

## **13 – Info travaux**

- Les travaux d'enfouissement de réseaux avancent rue Roger Salengro. En raison de la fermeture des centrales à enrobés, les tranchées seront rebouchées à la fin de la semaine 8 entre le carrefour et le transformateur.

- Les réseaux de transfert de la station d'épuration de Saint-Sauveur vers Ailly vont commencer début mars. Une réunion d'organisation est prévue le 27 février.

- L'installation du dernier candélabre de la résidence des Vignes a été réalisée. Celui-ci n'est plus situé au milieu du rond-point mais contre la propriété de M. Falempin.

Il y aura lieu de faire sauter le mini rond-point qui pose problème au camion poubelles, de le recouvrir de macadam ainsi que la bande herbeuse à proximité.

## **14 – Feu d'artifice**

Le devis pour le feu d'artifice 2018 du 14 juillet est identique à 2017. Il s'élève à 3.710 € TTC.

Vote : Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 1

## **15 – Info base nautique**

M. le Maire signale qu'une réunion a eu lieu avec les différents acteurs intervenant sur la base nautique (Ufolep, SNSSM, Chiens Terre Neuve, Saint-So-Jet, APO Plongée, AUC Plongée, Amiens Sub Plongée, Amiens Triathlon).

Un planning avec la présence de chaque structure est remis aux conseillers ainsi que la liste des évènements prévus sur le plan d'eau.

## **16 – Friche Delavière**

M. le Maire souhaite faire une offre écrite pour la vieille ferme.

Le conseil est d'accord pour maintenir les offres déjà faites soit :

- 50.000 € pour 500 m<sup>2</sup> en façade.

- 105.000 € pour le tout.

Sachant que le démontage serait à la charge de la commune.

Un courrier sera envoyé à M. et Mme Delavière.

## **17 – Info PLUI**

Les réunions pour l'élaboration du PLUI se succèdent.

Dernièrement, c'est une réunion préparatoire à la réception des PPA (Personnes Publiques Associées) qui s'est tenue.

La réunion avec les administrations aura lieu le jeudi 22 mars pour présenter les OAP et le PADD sachant que celui-ci doit intégrer le départ de 2 communes.

Pour Saint-Sauveur, concernant les OAP, les membres du conseil présents aux différentes réunions ont souligné leur désaccord quant au retrait de l'OAP 23 (terrain au bout du village, à droite en direction d'Argoeuves) concernant l'OAP 22, celle-ci n'est plus en extension mais a été insérée dans l'enveloppe urbaine.

## **18 – Fête locale**

Chaque conseiller est invité à donner son avis sur le choix des groupes pour la fête.

Vu le coût important, le nombre de groupes sera réduit à 2 plus l'harmonie.

Etant donné la faible implication des habitants lors du défilé, le parcours sera réduit avec des points d'aubade à proximité des manèges.

Le conseil va réfléchir à une autre organisation pour améliorer l'attractivité de la fête.

## **19 – Questions diverses**

- M. Fournet signale que le bus de ramassage scolaire rencontre des problèmes d'accès sur la place dus au stationnement des camions.

- Mme Decerf souhaite que l'on remette en peinture les passages cloutés.

- M. le Maire signale qu'il a déposé plainte pour un dépôt d'immondices dans un chemin de remembrement.

- M. Blondel demande ce qu'il en est de l'opération « voisins vigilants ».

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le vendredi 23 mars 2018 à 20 H 30**

Le Maire  
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 MARS 2018 A 20 h 30

A la mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

### Etaient Présents :

Messieurs FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MERESSE  
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, LELOIRE, LICOUR,

### Absents excusés avec pouvoir :

M. BLONDEL à Mme BOUTELEUX  
M. BELLEBOUCHE à M.MERESSE  
M. BOCQUET à Mme DECERF,  
Mme DESCAMPS à M. FOURNET  
Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE  
Mme de LIMERVILLE à M. HOUSIEAUX

M. Govin souhaite que l'on inscrive sur le compte rendu du Conseil du 12 janvier que l'embauche d'un agent d'entretien est en remplacement de M. Casella. M. le Maire précise que cela est stipulé sur le contrat.

## **1- Budget principal**

### - Approbation du compte de gestion

Le résultat de clôture de l'année 2017

En investissement : 14.037,95 €

En fonctionnement : 1.479.071,50 €

Vote : 15 pour

### - Approbation du compte administratif

M. le Maire donne la parole à M. Méresse adjoint qui présente les résultats du compte administratif 2017.

Section de fonctionnement :

Recettes : 1.378.913,78 €      Dépenses : 967.614,81 €

Section d'investissement :

Recettes : 568.697,38 €      Dépenses : 417.240,16 €

Vote : 14 pour

### - Affectation des résultats

Après avoir exposé le compte de gestion 2017, M. le Maire demande de délibérer sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017 transmis par la perception.

- affectation de l'excédent reporté de fonctionnement de 1.479.071,50 € (ligne 002)

- affectation de l'excédent reporté d'investissement de 14.037,95 € en investissement (ligne 001).

Vote : 15 pour

### - Vote du taux des 3 taxes

Les différents taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti et non bâti. Il propose de baisser de 2 % ces taux appliqués pour 2018 sachant que le produit attendu est de 600.000 € mais nous n'avons pas encore reçu l'état de leur notification, la date étant reportée suite au dégrèvement de la taxe d'habitation.

	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
TH	11%	10.78%	10.56%
TFPB	32,41%	31.76%	31.12%
TFPNB	45,74%	44.83%	43.93%

Vote : 15 pour

### - Vote du budget primitif 2018

M. le Maire expose les chiffres prévisionnels du budget primitif 2018 pour le budget principal de la commune.

Le budget est en équilibre pour 2.700.000 € en fonctionnement et 1.930.000 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce budget.

Vote : Pour à l'unanimité

#### - Vote de la subvention au CCAS

Le CCAS fonctionne en grande partie grâce à la subvention communale qui s'élève à 13.000 €

M. le Maire propose de renouveler cette aide qui permet de financer des actions sociales.

Vote : 15 pour

#### - Vote des subventions aux associations

M. le Maire souhaite valoriser le travail des associations locales qui organisent de nombreuses manifestations afin d'animer le village.

Les subventions sont sensiblement les mêmes que l'année précédente, toutefois certains ajustements ont eu lieu en fonction de l'implication des associations dans des actions telles que le nettoyage de printemps, la représentativité aux manifestations patriotiques et de la fourniture des comptes de résultats.

La CCNS a attribué une subvention de 500 € à chaque collège de son territoire pour remplacer celles des communes. La commune d'Ailly-sur-Somme l'a supprimée pour son collège.

Une nouvelle association s'est créée en 2018 : il lui a été accordé 100 € pour la première année, comme de coutume.

Un tableau des subventions allouées est fourni aux conseillers.

Vote : 15 pour

## **2 – Budget Eau et Assainissement**

- Approbation du compte de gestion

Vote : 15 pour

- Approbation du compte administratif pour le budget Eau et Assainissement

M. Méresse adjoint au Maire présente les résultats de l'exercice 2017 et procède au vote.

Vote : 14 pour

- Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération, celui de la section investissement est obligatoirement reporté en investissement.

- affectation de l'excédent reporté du fonctionnement de 190.979,63 € (ligne 002)

- affectation de l'excédent reporté d'investissement de 312,55 € (ligne 001)

Vote : 15 pour

- Vote du budget primitif 2018 Eau et Assainissement

M. le Maire expose les chiffres prévisionnels du budget primitif 2018 en Eau et Assainissement.

Le budget est présenté en équilibre pour 320.000 € en fonctionnement et 310.000 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce budget à l'unanimité.

## **3 – Devis toiture du garage de la mairie**

M. le Maire présente le devis de M. Goullieux qui s'élève à 4.343,19 € HT. Ces travaux sont à réaliser avant la mise en peinture des murs.

Vote : 15 pour

## **4 – Devis peinture façade mairie**

Trois entreprises ont fourni un devis concernant la mise en peinture de la Mairie (faces avant, arrière plus les 2 pignons).

- SASU David POUILLEUTE (Saint-Sauveur) : 10.845 € HT

- Cathy Peinture (Amiens) : 11.410,84 € HT
- Peinture 80 Johann Pupin (Saint-Sauveur) : 10.809 € HT

Ceux-ci comprennent :

- nettoyage au karcher,
- application d'une couche primaire de fixateur
- deux couches de finition sur l'ensemble des quatre façades, les cache-moineaux et dauphins en descente de gouttière.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le devis de 10.809 € HT de Peinture 80 le mieux disant avec un dossier technique très complet mieux adapté à la collectivité et prévoit également la mise en peinture des murets situés devant la mairie.

Une option est proposée avec une peinture Silextra microporeuse résistante à la pollution pour 2.736 €.

Vote : 15 pour

## **5- Demande de subvention IDEAL**

Ce dispositif départemental d'aide aux communes s'applique maintenant aux communes de moins de 1.000 habitants. Nous ne sommes plus éligibles.

Nous avons été informés par le service du Département de l'octroi d'une subvention de 54.000 € pour la bibliothèque.

## **6-Délibération de pré-adhésion au réseau bibliothèque**

Le Conseil après en avoir délibéré, valide la pré-adhésion au réseau lecture de la CCNS.

Cette délibération sera accompagnée d'un courrier pour s'assurer que les aides apportées par cette adhésion ne viennent pas ponctionner les compensations de solidarité ou autres aides attribuées à notre commune.

Les aides sont : - la mise en place d'un matériel spécifique ;  
- la dotation de 1 € puis 2 €/habitant pour l'achat de livres ;  
- l'harmonisation des supports de fonctionnement ;  
- la prise en charge d'actions de promotion de la lecture.

M. le Maire a rencontré M. Proyart vice-président qui semble avoir un langage différent de M. Lognon.

Vote : 15 : Pour

## **7- Demande de fin de disponibilité**

Mme Karine Delahaye souhaite mettre un terme à sa disponibilité, celle-ci prenant fin officiellement au 30 septembre 2018.

M. le Maire précise l'existence du contrat de remplacement de Mme Christine Maës jusqu'au 30 septembre 2018. Cependant en fonction de l'opportunité (point 8) il peut y avoir momentanément sureffectif de par la mise en place des obligations légales (RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, répertoire électoral unique, réforme des paies avec le prélèvement à la source) ainsi que le règlement intérieur et l'informatisation du cimetière.

Vote : 14 pour 1 contre

## **8- Convention de mise à disposition**

M. le Maire d'Argoeuves en pénurie de secrétaire de mairie, a sollicité M. le Maire de Saint-Sauveur pour la mise à disposition en sa faveur de Mme Karine Delahaye pour 20h/semaine, une convention liant Saint-Sauveur et Argoeuves pour le reversement de son salaire.

Mme Delahaye est d'accord pour assurer ce challenge qui demande un investissement important compte tenu du retard accumulé et de la période des budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'accorde sur la mise à disposition de cet agent, autorise

M. le Maire à signer la convention avec la Mairie d'Argoeuves et l'autorise à établir les titres de recettes liés à cette convention pour le remboursement.

Vote : 14 pour 1 contre

## **9 – Demande de transfert du bail Comlev**

Le Tribunal d'Amiens a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la société Comlev.

Des repreneurs (Dufour, Sommalev) se sont manifestés pour la transmission d'offre de reprise.

M. le Maire est convoqué au Tribunal de Commerce le 6 avril prochain en qualité de cocontractant de l'entreprise pour étudier ces offres.

Le Conseil souhaite la pérennité de l'entreprise et la reprise du maximum de personnel. Il est d'accord pour effectuer le transfert du bail à l'entreprise retenue.

Le nom du repreneur sera communiqué prochainement. Le conseil autorise le maire à signer les nouveaux baux avec le repreneur potentiel en fonction de la situation.

Vote : 15 pour

## **10 – Info ZAC**

M. le Maire signale l'installation sur le terrain à l'entrée de la ZAC2 d'une trentaine de caravanes de gens du voyage.

Sur celui-ci, l'entreprise SADRA a confirmé son intention de construire un garage pour ses véhicules de dépannage.

Un chef d'entreprise envisage l'achat de deux parcelles : l'une pour laver des citernes et réparer des bâches de poids lourds, l'autre pour créer un hôtel d'entreprises de 2 logettes.

Une troisième est réservée pour un bâtiment de logistique de 1.800m<sup>2</sup>.

Une réunion s'est tenue à la demande de M. Lognon avec un fiscaliste pour étudier le projet d'implantation d'une grande structure de même type et surtout d'y faire baisser les taxes.

M. le Maire rappelle que le Conseil s'était engagé à faire baisser toutes les taxes communales de 10% un an après la construction sur la parcelle de 30 ha.

## **11 – Info Travaux**

\* Rue Roger Salengro :

- tranchées sur la route rebouchées
- réfection en trottoir à effectuer en fin de travaux
- coffrage des platines supports des candélabres réalisé
- mâts à installer, début avril.

Le chantier avance bien.

\* Rue Pierre Brossolette :

- Début des travaux le 22 mars (rue interdite à la circulation)
- Transfert des eaux-usées de Saint-Sauveur à Ailly-sur-Somme, (début des travaux le 26 mars sur notre village)  
Le chemin du marais sera fermé à la circulation avec des chaînes de la station au petit pont
- Stockage de sable et terre dans le marais près de TMR.

## **12 – Info friches Delavière**

Suite au courrier relatif au dernier Conseil, l'un des conjoints Delavière est d'accord pour vendre.

M. Delavière a transmis notre offre à son avocat. Notre notaire va prendre contact avec M. Delavière et son notaire.

## **13 – Info mise en demeure**

M. le Maire nous informe d'une mise en demeure de la trésorerie générale au sujet de la participation financière pour la scolarité, sur Amiens d'enfants de notre commune.

Reste à régler : 3.385,29 €.

M. le Maire a fait un courrier pour expliquer son refus de payer, étant donné qu'il n'a jamais donné d'autorisation à ce sujet ni demandé de participation pour les enfants d'Amiens Métropole scolarisés à Saint-Sauveur.

## **14 – Carrefour RD97-RD12**

Une réunion s'est tenue à Vaux-en-Amiénois concernant ce dangereux croisement. Mme Temmerman, Conseillère Départementale (Vaux et Saint-Vast) nous informe que ce n'est plus d'actualité. Nous avons eu une promesse du Président du Conseil Départemental qui nous annonçait un rond-point de Ø 24 m pour 2020.

M. le Maire lui a en retour adressé un courrier de demande d'explication.

Lors d'une réunion avec la CCNS et M. Somon, M. le Maire l'a interpellé et celui-ci l'a informé que ce se serait lors du plan 2021-2027.

## **15 – Info fermeture de classe**

Un courrier de M. Hubac, Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Somme, nous informe qu'après consultation des instances, il a pris la décision de supprimer une classe à l'école Jacques Prévert de Saint-Sauveur.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le vendredi 27 avril 2018 à 20 H 30**

Le Maire  
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 AVRIL 2018 A 20 h 30  
A la mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BLONDEL, FOURNET, MERESSE  
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DUMORTIER, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE

Absents excusés avec pouvoir : M. HOUSIEAUX à Mme de LIMERVILLE  
M. BELLEBOUCHE à Mme LICOUR  
M. BOCQUET à M. BLONDEL  
Mme DESCAMPS à M. FOURNET

Absent : M. GOVIN

Soit 10 présents et 14 votants

Le maire accueille les membres du conseil et demande s'ils ont tous reçu le compte rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'est portée à la connaissance de M. Delattre. Le compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

**1-Tarif centre de loisirs 2018 (2018.04.01)**

Le maire précise la tarification du centre de loisirs 2017, à savoir trois tarifs différents en fonction du quotient familial de la CAF : 3,80 €, 4,80 € et 5,80 €. Le maire propose de reconduire ces tarifs pour l'année 2018.

Quotient inférieur à 680 : tarif journalier à 3,80 € (tarif A)  
Quotient entre 681 et 999 : tarif journalier à 4,80 € (tarif B)  
Quotient supérieur à 1.000 : tarif journalier à 5,80 € (tarif C)

Par ailleurs, l'aide aux temps libres (ex carte loisirs) est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €. La participation de la CAF est de 2,80 €/jour de présence effective, ou la carte de la MSA qui donne droit à une réduction de 3 €.

Pour : 14 voix

**2-Salaire des animateurs contractuels pour 2018 (2018.04.02)**

Le maire rappelle la tarification appliquée ces dernières années : 62 € pour un directeur de centre, 56 € pour un directeur adjoint, 51 € pour un animateur Bafa/baignade, 49 € pour un animateur Bafa et 45 € pour un animateur sans Bafa.

Cette année, il est proposé de rémunérer les animateurs contractuels sur la grille indiciaire de la fonction publique. En effet, il existe un grade d'adjoint d'animation dont l'échelon 1 correspond à un IB (indice brut) 347 et un IM (indice majoré) de 325. Les conseillers souhaitent connaître l'écart pour l'agent. Il est précisé que les charges patronales sont plafonnées selon un barème URSSAF, en l'occurrence 74 €/semaine et 296 €/mois pour 2018.

Les conseillers sont d'accord pour modifier la méthode de calcul du salaire des animateurs contractuels si cette dernière n'est pas trop différente. Des tests seront effectués.

Pour : 14 (sous réserve de l'information concernant le montant du salaire)

### **3- Vacations nuitées de camping 2018 (2018.04.03)**

Il avait été convenu que les animateurs reçoivent une indemnité pour les nuitées de camping. Cette tarification est maintenue pour 2018

La vacation forfaitaire, 38€ par nuitée, selon les critères suivants :

- Séjour 5 jours/ 4 nuits : 152 €
- Séjour 4 jours/ 3 nuits : 114 €
- Séjour 3 jours/ 2 nuits : 76 €
- Séjour 2 jours/ 1 nuit : 38 €

Les heures concernées par cette vacation forfaitaire nuitée s'entendent de 19h à 7h, applicables aux agents communaux et aux animateurs extérieurs.

Pour : 14 voix

### **4- Dégrèvement jeunes agriculteurs (2018.04.04)**

Le maire souligne qu'en décembre 2017, il avait dû prendre une décision modificative car la trésorerie de Picquigny demandait de régulariser le dégrèvement des jeunes agriculteurs, un mandat de 1.016€ avait donc été émis.

Il a été un peu compliqué de rappeler le contexte de ce dégrèvement puisque c'était la première fois que la trésorerie nous demandait la régularisation.

Après séance, les informations sont portées à la connaissance des conseillers. Les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier d'aides financières à l'installation par le biais de documents CERFA à adresser directement au Centre des Impôts. Le gouvernement a décidé d'appliquer un dégrèvement sur la taxe foncière non bâti à hauteur de 50 %. L'exonération de la deuxième partie dépend d'une délibération du conseil municipal, la durée du dégrèvement est modulable pouvant aller jusque 5 ans. Elle sera applicable à partir de l'année 2018 pour tous les jeunes agriculteurs qui s'installent au cours de l'année 2017 et exploitent des terres sur la commune de Saint-Sauveur.

Pour : 11

Abstention : 3

### **5- Redevance de concession GrdF (2018.04.05)**

Comme chaque année, il y a lieu de prendre la délibération concernant la distribution publique de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession signé le 1<sup>er</sup> juillet 2002. La redevance de fonctionnement R1 s'élève à 1.045,62 € au titre de l'exercice 2018. Le conseil autorise le maire à valider la redevance et l'autorise à émettre le titre de recette.

### **6- Jury d'assises**

La préfecture nous a adressé la lettre de notification de l'arrêté préfectoral du 26 mars 2018 fixant le nombre de jurés d'assises pour l'année 2019. En utilisant la liste électorale, il a été tiré au sort 3 personnes.

- N° 813 METAIS Franck 11 rue des mésanges, né le 07/04/1969
  - N° 1071 VIDAL Jean-Claude, 190 rue Jean Catelas, né le 04/01/1950
  - N° 255 CRIGNIER Claudie, 410 rue Julian Grimau, né le 11/07/1948
- Celles-ci seront alertées par courrier de leur éventuelle mission de jurés d'assises.

### **7- RIFSEEP (2018.04.06)**

Le RIFSEEP, régime indemnitaire des fonctionnaires tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, a été mis en place par l'Etat pour simplifier le régime indemnitaire (donc les primes) des agents de la fonction publique de l'Etat, hospitalière et des collectivités territoriales.

Il y a lieu de revoir tout le système de primes, des profils de poste, des compétences des agents. Un gros travail va devoir être effectué. D'ailleurs, si des conseillers souhaitent venir travailler en groupe de travail avec Karine et Christine, ils seront les bienvenus.

Le système de primes actuel pourrait être simplement refusé par la trésorerie car jugé illégal depuis la mise en place du RIFSEEP.

Il y a lieu d'autoriser le travail, les démarches et les recherches à effectuer afin de prévoir une mise en place du RIFSEEP pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour : 14

### **8 – Recrutement emplois saisonniers (2018.04.07)**

Le maire informe qu'un agent a déjà postulé pour l'été. C'est le même agent qui avait travaillé au mois d'août 2017, il avait donné entière satisfaction, il renouvelle donc sa candidature cette année. Le maire précise qu'il ne lui a pas encore répondu et souhaitait en débattre avec le conseil. D'ailleurs, des conseillers précisent que d'autres personnes pourraient aussi travailler cet été à la mairie, aux espaces verts, aux services techniques, en renfort.

M. Blondel alerte cependant sur le fait qu'il est plus logique de reprendre une personne qui connaît déjà le travail à effectuer et les lieux. Le conseil n'écarte pas l'idée de recruter un voire deux agents pour l'été.

Pour : 14

### **9 – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) (2018.04.08)**

Le maire précise qu'une invitation a été adressée aux conseillers pour une réunion sur le PLUI et déplore qu'une seule personne de Saint-Sauveur y soit présente. Mme Bouteleux signale qu'elle n'a pas eu le message sur son répondeur, cependant les conseillers confirment qu'ils ont bien reçu l'invitation par courriel.

Le maire indique qu'il est souvent amené à envoyer des personnes qui souhaitent construire sur Breilly ou Ailly, à Saint-Sauveur aucun terrain n'étant disponible.

Le maire lit le document d'élaboration du PADD avec les conseillers, chacun étant libre d'intervenir à tout moment. D'ailleurs, Mme Licour propose de se renseigner sur un organisme qui construirait et gérerait des maisons pour les personnes âgées. Elle a connaissance de ce type d'organisme dans le Nord « la maison flamande ». Le risque soulevé avec la construction de maisons pour personnes âgées c'est lors de la succession.



M. Blondel insiste sur le fait qu'on ne peut pas obliger à mettre en priorité des personnes âgées. De plus, le village a besoin de personnes jeunes et d'enfants pour faire vivre le village et remplir les salles de classe.

M. Delattre explique la finalité du projet, de déplacer les personnes âgées et de les loger dans des maisons adaptées à leurs besoins pour libérer des maisons plus grandes accessibles pour des familles avec enfants.

Si la mairie de Saint-Sauveur devait s'engager sur un projet de construction, seule la construction des logements serait communale, la gestion serait laissée à des organismes dont c'est le métier. Selon le PLUI, sur tous les logements il existerait 20% de logements aidés. Il paraît difficile de réhabiliter des immeubles, des bâtisses ou même des bâtiments agricoles. En effet, la rénovation coûte plus chère que la construction à neuf.

Le maire et les conseillers trouvent dommage d'être limité dans la construction de maisons individuelles et de logements, alors que parallèlement, il n'y a pas de limite à la construction industrielle. Ce qui est un non-sens, on construit à tour de bras d'un point de vue industriel, on développe certes de l'emploi, mais on ne donne pas la possibilité aux personnes de venir s'établir à proximité de leur lieu de travail.

Les chemins de randonnées ont également été abordés. Si selon le PLUI il serait possible d'emprunter les chemins pour aller travailler, Mme de Limerville tient à préciser qu'elle ne laisserait pas ses enfants aller seuls sur le chemin qui ne représente pas assez de sécurité selon elle. Par ailleurs, certaines personnes sont bien obligées de marcher de Saint-Sauveur à Ailly pour prendre le train afin d'aller travailler. Les conseillers signalent également une certaine insécurité sur ce trajet de par la vitesse excessive des voitures et surtout des camions.

Il y a lieu de tenir compte des corridors écologiques (p.20) et de valoriser le patrimoine (p.22). Le Maire signale qu'à Saint-Sauveur se trouve une I.C.P.E., une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

M. Blondel remarque qu'il n'y a pas ou peu de place pour l'hydrolien. Ce système ayant fait ses preuves dans d'autres communes, il serait judicieux de le développer. Toutefois, la proximité des voies navigables de France complique la faisabilité de ces projets. Les projets éoliens demeurent encore onéreux. Le maire précise que malheureusement à ce jour, le nucléaire reste le moins cher, avec les risques que cela comporte (risques d'explosion de la centrale de PENLY). La volonté européenne affichée est d'accroître l'énergie éolienne.

Concernant l'orientation de l'aménagement programmé, un projet a été retiré avec le nouveau PADD alors qu'il était inscrit au POS. Le maire déplore la suppression de ce projet car il avait été amené des réseaux pour les eaux pluviales et les eaux potables et, finalement, ces derniers ne vont pas servir.

D'un avis commun, les conseillers portent un jugement plutôt négatif sur ces remaniements de territoire. A leurs yeux, cela sert juste à donner encore plus d'essor aux grandes villes au détriment des petits villages. Il n'est pas possible de garder la population s'il n'y a pas d'opportunités de construction.

Mme Bouteleux précise qu'il faut apprendre à travailler avec une nouvelle structure qu'est la nouvelle communauté de communes. Chacun essaie de tirer la couverture à soi, les élus

voulant travailler pour leur commune alors que, dans la communauté de communes, certaines communes ne sont même pas représentées, il paraît alors difficile d'avoir un traitement équitable.

Les conseillers déplorent également le nombre de réunions qui n'apportent pas grand-chose.

### **10- Infos travaux**

Le maire reconnaît que les personnes subissent les travaux, ceux-ci touchent bientôt à leur fin. Le macadam rue Pierre Brossolette reste encore à réaliser. Les raccordements sont en cours rue Salengro et les candélabres installés.

Le maire en profite pour remercier les personnes, car il est conscient que c'est une période pénible mais les habitants de Saint-Sauveur réalisent que ces travaux apportent un confort. Il n'y aura plus de câbles visibles et l'éclairage sera de meilleure qualité.

Le raccordement de la station d'épuration d'Ailly/ Saint-Sauveur est pratiquement finalisé également. Les canalisations sont posées à 90%. Il demeure des difficultés avec la SNCF et, maintenant, avec les Voies Navigables de France et le Conseil Départemental. En effet, le chemin du halage est recouvert d'un végécol, produit importé du Brésil, des pavés sont imposés sur la tranchée gérée par le conseil départemental et un avenant de 15.000 € est nécessaire pour installer un capotage sur le pont d'Ailly.

### **11- Infos ZAC II**

De nouvelles parcelles ont été vendues :

- STPV ELOY a acquis une parcelle de lavage de citernes et une autre parcelle pour un hôtel d'entreprises.
- ROUSSELLE. Com (concurrent de France Toner) a également acquis une parcelle pour y construire un bâtiment de 1.800 m<sup>2</sup>.

Un permis a été déposé pour Stockage 24 et une promesse de vente pour SADRA.

### **12- Dénomination du rond-point de la ZAC I**

M. Brisset, directeur de JJA a été fortement marqué par les récents évènements impliquant le gendarme Arnaud Beltrame, qui est décédé le 23 mars 2018. Il souhaiterait donc que le rond-point devant l'entreprise porte le nom de cet officier supérieur de gendarmerie.

Rien ne s'oppose à rebaptiser le rond-point, le maire d'Argoeuves, commune sur lequel se situe le rond-point est d'accord et le président de la Communauté de communes Nièvre Somme, M. Lognon demande à M. Delattre de s'occuper de la mise en place.

### **13- Infos gens du voyage**

Le maire précise les informations concernant les gens du voyage qui se sont installés depuis le 18 mars sur un terrain appartenant à la communauté de communes. Cette dernière a d'ailleurs porté plainte pour l'occupation illicite des terrains. Le dossier est dans les mains de

l'avocat. Il faut savoir que les agents communaux vont chercher 3 camions de détritux par semaine et la CCNS intervient aussi pour enlever ces immondices. Ces navettes ont un coût.

Deux membres de cette communauté sont venus rencontrer le maire car ils souhaitaient rester jusqu'au dimanche 6 mai. Le maire a fait valoir qu'il avait alerté le Préfet et que l'occupation n'était plus possible. Le départ sera donc avancé au dimanche 29 avril, un arrêté d'expulsion ayant été demandé à la Préfecture.

A leur départ il est prévu d'aller labourer pour ne plus rendre possible l'installation de caravanes.

#### **14- Info PPI**

Le plan de Prévention des Risques Industriels a été adopté, le rayon est de 4,5 par rapport aux usines classées SEVESO dans la zone industrielle Nord

Parmi les questions diverses, M. Blondel aborde le plan d'eau et sa sécurité de plus en plus délicate.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le prochain conseil est fixé au vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 20h30. La réunion se poursuit sur l'organisation en interne de la fête du village.

Le Maire

Les conseillers

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUIN 2018 A 18 h 30  
A la mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaients présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, FOURNET, GOVIN, MERESSE  
Mesdames BOUTELEUX, DESCAMPS, LELOIRE

Absents excusés : M. HOUSIEAUX, Mme LICOUR, Mme de LIMERVILLE

Absents : M. BOCQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DECERF à M. BELLEBOUCHE,  
Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE.

Nombre de membres au conseil : 15                      Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votants pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **1- Info travaux enfouissement**

Pour la première partie, rue Roger Salengro, les candélabres sont branchés, les fils électriques retirés, les trottoirs réparés. Il reste les poteaux électriques et téléphoniques à enlever.

Rue Pierre Brossolette, l'enfouissement est effectué. Il y a eu un souci au niveau des enrobés, en conséquence, les travaux ont été suspendus un mois, ce que regrettent certains conseillers estimant qu'il y a eu une mauvaise organisation. Cet arrêt n'avait pas lieu d'être et les enrobés auraient pu être coulés plus tôt. Toutefois, M. le Maire insiste sur les bonnes conditions dans lesquelles se sont déroulés les travaux.

Pour la troisième partie l'enfouissement est en cours. De nombreux branchements de plomb ont été trouvés et Véolia doit intervenir, des surprises ont été découvertes à l'occasion des fouilles comme des branchements bizarres passant sous des maisons. Pour réorganiser tout ceci, il y a lieu de demander des DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) afin de réparer les tranchées et poursuivre les travaux dans de bonnes conditions.

M. Le Maire propose de demander un devis pour des travaux complémentaires d'enrobés dans la rue et l'impasse Guy Mocquet auprès de Cegelec et Véolia, afin d'uniformiser la chaussée et d'éviter toutes les rustines. Les conseillers souhaitent que les entrepreneurs harmonisent leurs activités dans la rue Pecquet et l'impasse.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **2- Convention Préfecture actes dématérialisés**

M. Le Maire précise qu'avec la dématérialisation des flux financiers, il faut maintenant dématérialiser les actes vers la Préfecture. Les échanges électroniques interviennent dans le cadre du contrôle de légalité ou d'une obligation de transmission des documents au représentant de l'Etat. Il y a lieu de signer la convention posant les obligations, les engagements et droits des deux parties.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **3- Décision Modificative pour la Fédération Départementale d'Énergie**

Lors de l'établissement du budget primitif 2018 il avait été prévu des crédits pour faire face aux factures de la FDE sur le chapitre 21. Il faut donc passer les mandats sur le compte 204172.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **4- Info travaux STEP et réseaux**

Après un ordre de service d'arrêt, les travaux de la STEP ont repris. Les réseaux de transfert sont réalisés à 90%, mais il y a des difficultés malgré tout : le franchissement du pont d'Ailly-Sur-Somme, des canalisations se trouvent en dessous, il faut les cacher sans altérer le tirant d'air. Le Conseil Départemental nous impose un capotage type et une pose de végécol (déjà abordé lors d'un précédent conseil). Ces demandes d'ajustement représenteraient entre 25 et 30.000 € aux frais de la commune. Un avenant est à signer mais, à ce jour, M. le Maire ne l'a pas validé. Il précise qu'il a demandé plus ample information auprès du conseil départemental.

### **5- Info ZAC**

M. Le Maire interpelle les membres du conseil sur l'article paru dans le Courrier Picard. Pour ceux qui n'avaient pas eu l'occasion de le lire, il en distribue une copie. Cet article contient beaucoup d'erreurs et a jeté la confusion dans l'esprit de beaucoup de personnes et des Services. Mme Bouteleux regrette que le nom du maire de Saint-Sauveur ne soit même pas cité. M. Delattre informe que les services d'Amiens Métropole, de la Préfecture et autres l'ont contacté car ils ne comprenaient pas qu'un permis de construire ait pu être déposé et validé sans que les services précités n'aient été mis au courant.

M. le Maire a cherché à savoir qui était à l'origine de l'article. Un fonds d'investissement souhaite implanter un bâtiment de 110.000 m<sup>2</sup> sur la zone. Mais leurs démarches sont peu cavalières. Le président de la Communauté de Communes Nièvre Somme, M. Lognon, souhaite rencontrer les élus de Saint-Sauveur afin de discuter sur une éventuelle baisse des taxes locales ou des bases de valeurs locatives. Or, la référence, dans ce domaine, est l'entreprise JJA. Il faut signaler également que depuis l'existence de JJA, 35 maisons se sont construites aux alentours, la fiscalité de Saint-Sauveur est passée de 400.000 à 600.000 €.

M. Gossart est un démarcheur qui propose des bâtiments clés en main, M. le Maire insiste sur le fait de ne pas brader les terrains de la zone.

L'implantation est importante, la logistique est consommatrice d'espace mais malheureusement elle ne procure pas beaucoup d'emplois.

### **6- Gens du voyage**

M. le Maire interroge les conseillers sur la présence, depuis le mois de mars, des gens du voyage localisés sur un terrain intercommunal, la gestion étant plus « facile ». L'intercommunalité a travaillé à débarrasser les détritres en lien avec la commune de Saint-Sauveur, la parcelle fut ensuite grossièrement labourée.

Puis les gens du voyage ont déménagé pour s'installer sur la parcelle de la société Gueudet, terrain privé. Le Maire explique qu'il avait pris contact avec le service juridique de Gueudet, toutefois, il ne semble pas qu'une plainte ait été déposée.

Aujourd'hui le calme est revenu.

### **7- Gestion des eaux pluviales**

Suite aux épisodes de gros orages et comparativement aux autres communes des alentours, le maire précise que les travaux réalisés depuis 4 ou 5 ans ont permis d'infiltrer les eaux en haut du versant. M. Blondel renchérit en précisant qu'on peut se féliciter de ce résultat et que de forts dommages ont pu être évités, M. Delattre rajoute que tout n'est pas parfait et que selon lui il y aurait lieu de continuer sur cette lancée : la descente des Tamaris serait à entreprendre par exemple. Des caissons alvéolés avaient été prévus avec le futur lotissement, ce dernier n'ayant pas été construit, il serait judicieux de revoir ces objectifs.

Pourraient être étudiés également : le chemin qui mène à l'école, les rues Roger Salengro, d'Hédicourt et Maurice Thorez. Pour cette dernière rue, la pompe est à remplacer car elle a beaucoup servi récemment à drainer les eaux dans le tout-à-l'égout.

### **8- Programme du 14 juillet**

Cette année le concours de pêche est supprimé faute de participants.

Pour la retraite aux flambeaux il faudrait informer les habitants de venir avec des supports plus grands pour les lampions.

Enfin, concernant le défilé de jeu en jeu, les emplacements et jeux sont conservés, avec la possibilité de mettre des lots plus attractifs, cette dernière suggestion de M. Govin étant retenue.

Un mot sur la fête, de nombreuses personnes se sont déplacées pour y assister. De plus, la météo fut clémente. La nouvelle formule a coûté moins cher car il y a eu un groupe en moins. Encouragement cependant remarquable pour les attractions suivantes :

- concours de tartes
- vélos décorés.

Fort à parier que l'année prochaine la participation sera encore plus importante.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le lundi 9 juillet 2018 à 20 H 30**

Le Maire  
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JUILLET 2018 A 18 h 30  
A la mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient présent (es) :

M. DELATTRE, M. BELLEBOUCHE, M. MERESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR  
Mesdames BOUTELEUX, DESCAMPS, DUMORTIER, LELOIRE  
Messieurs FOURNET, GOVIN

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir :

M. BLONDEL à M. FOURNET ; M. BOCQUET à Mme DECERF ; M. HOUSIEAUX à  
M. GOVIN

Absent(es) excusé(es) : Mme de LIMERVILLE

M. le Maire annonce qu'il a reçu 3 pouvoirs pour la séance de ce soir. Mme Licour signale qu'elle s'était excusée pour son absence lors du dernier conseil et que son nom est dans les « absents » et pas dans les « absents excusés ». Ce point sera corrigé.

### **1 - Rapport 2017 pour l'eau**

M. Le Maire a distribué un résumé du rapport annuel 2017 du délégataire de la production et de la distribution de l'eau potable à savoir VEOLIA. A la lecture du document d'une quinzaine de pages, il ressort des points clés :

\* la fin de contrat est pour décembre 2025

\* le rendement de réseau est de 76,3%. Il pourrait être amélioré par la recherche et la résolution de fuites

M. Govin remarque que le nombre d'impayés n'est pas énorme. Pour M. Delattre, c'est déjà conséquent car les personnes visées ne font pas d'efforts pour faire face à leurs factures. Rue d'Hédicourt, il faudra prolonger la canalisation pour alimenter une bouche à incendie et faire des travaux en conséquence. Cependant, c'est justement à l'occasion de travaux que des fuites peuvent se déclencher. Par exemple, récemment des travaux ont eu pour conséquence de baisser les marches dans une propriété, à cause des vibrations. De plus, toute demande d'intervention sur les canalisations doit faire l'objet d'une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux). Si ce document n'est pas établi et qu'une canalisation est endommagée, les responsables encourent de lourdes amendes. Enfin, il est rappelé que la commune n'a pas augmenté le prix de la redevance d'eau cette année. Mais cette redevance doit tenir compte de la participation au SITE, qui elle, est conséquente.

### **2 - Devis de remplacement Skydom + réparation toiture école maternelle**

Lors du conseil d'école, M. le Maire a été vivement interpellé sur l'état de la toiture de l'école. Des seaux devaient être placés car le plafond fuyait. Toutefois, la fuite était difficile à détecter car il ne pleuvait pas toujours, l'infiltration se produisait lors de rafales de vent.

Le hasard a bien fait les choses car l'entreprise SMAC est venue s'installer dans la zone industrielle.

Le Maire a tout de suite demandé les services de cette société afin de remplacer le skydom et de réparer la toiture. La SMAC serait en mesure de proposer des contrats d'entretien pour les toits terrasse qui sont obligatoires. A voir dans les prochains mois si la commune envisage un tel contrat.

Le devis de la SMAC pour réparer la toiture de l'école maternelle s'élève à 1.465,48€ HT.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### 3 - Devis chaussée rue Guy Moquet

M. Le Maire rappelle que le conseil avait donné son accord de principe pour signer le devis permettant à l'entreprise de finaliser les enrobés dans la rue Guy Moquet. Cegelec réfectionne la rue qui a été endommagée et participe aux tiers des frais. Il reste à la charge de la commune un montant de 17.010 € HT (devis IREM)

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

De plus, puisque la société d'enrobage était présente, il a été proposé de finaliser la petite cour au niveau de la maison Fauchois. Cette partie appelée « raquette » sera effectuée demain et le montant des travaux s'élève à 3.964,50€ HT.

### 4 - Nom de la bibliothèque

De nombreuses propositions ont été proposées représentant presque 100 titres. L'intitulé qui a remporté le plus de votes est : « **La Ronde des livres** »

Le conseil est unanime sur le choix et la représentation de ce nom. En effet, les bébés-lecteurs ont déjà le vent en poupe et sont effectivement assis en rond quand ils sont à la médiathèque. Les livres effectuent également des rondes par le biais des navettes de la bibliothèque départementale. Mme Licour précise cependant que ce n'est pas le nom de la bibliothèque mais de la MEDIATHEQUE.

### 5- Info travaux

Les enfouissements ont été réalisés par Cegelec et actuellement par ses sous-traitants, Colas et Irem. Les poteaux vont être démontés. En aparté, Mme Decerf explique qu'elle a rencontré M. Leclerc qui lui a exprimé son fort mécontentement par rapport à la délibération que le conseil a prise sur le droit de préemption de son terrain. **[Modification apportée suite au conseil du 3 septembre 2018]** ~~Il aurait compris que la mairie aurait préempté sa maison et de ce fait, il ne puisse plus vendre.~~ Il aurait compris que la mairie préemptait son terrain et de ce fait il ne pouvait plus vendre. Mme Decerf a essayé de lui rapporter les faits ; en l'occurrence, le conseil a effectivement voté un droit de préemption en séance du 24 novembre 2017 mais pour des bandes de terrains de 2 m. Rappel du compte rendu de séance : « il y a notamment des endroits qui pourraient être concernés par ce DPU (droit de préemption urbain) en cas de vente : ferme Delavière, bande près du cimetière, bande rue Pierre Brossolette ». **[Modification apportée suite au conseil du 3 septembre 2018]**

~~La tournure de la phrase laisse penser que le droit de préemption porte sur la ferme. Mais la délibération mentionne bien les sections cadastrales concernées, en l'occurrence la bande qui se trouve devant la maison de M. Delavière et non sa ferme.~~

Il est précisé que le conseil avait bien parlé de bande de 2 mètres pour la rue Pierre Brossolette, le jardin près du nouveau cimetière et 12 mètres en façade pour la ferme Delavière pour installer un parking.

D'ici une quinzaine de jours, le basculement des eaux d'Ailly s'effectuera dans la nouvelle station. Quelques correctifs sont encore à apporter concernant les aérateurs, les surpresseurs ou autres matériels d'oxygénation, mais tout devrait rentrer dans l'ordre. Les eaux de Saint-Sauveur seront basculées en dernier. Ensuite s'opérera un gros travail de vidange, de nettoyage de bassin et de cuves, de démontage des silos et de reprofilage du bassin. Des enrobés seront réalisés pour aplanir la zone. Il faut s'attendre à un trimestre de phase test.



- La station d'épuration de Saint-Sauveur en revanche devra sans doute être réparée avant le basculement.
- Les travaux de la façade [modification apportée suite au conseil du 3 septembre 2018] de la mairie sont en cours. Les peintures mettent en valeur les briques. M. le Maire appuie sur l'excellent travail de cette entreprise locale. Les arches au-dessus des fenêtres devraient être également peintes.
- M. Meresse s'interroge sur la réfection du garage [modification apportée suite au conseil du 3 septembre 2018] car il semblerait que la toiture fuit toujours. Un contact sera pris avec l'entrepreneur responsable de ce chantier : il semblerait que la toiture du garage ne soit pas hermétique.
- M. le Maire en profite pour alerter le conseil que prochainement la toiture de la mairie devra être refaite. M. Govin signale qu'il serait judicieux de pratiquer des travaux à l'intérieur de la mairie afin de la rénover et de lui redonner un coup de fraîcheur.

## 6 - TIPI/ TPE

M. le Maire expose que dans le cadre de la modernité de traitement et la dématérialisation des documents et maintenant des paiements, il est possible de mettre en place le paiement par internet aussi appelé T.I.P.I. (titre payable par internet). Grace au service TIPI développé par la direction générale des finances publiques, le paiement des sommes dues par les usagers de la mairie sera facilité. Il y a lieu de procéder à des démarches avec la trésorerie afin de mettre en place ce nouveau mode de règlement. Le conseil donne son accord pour que les démarches soient entreprises et que prochainement le TIPI soit proposé comme mode de paiement, ainsi que le prélèvement automatique (toujours en vigueur avec les mandats SEPA).

Concernant le TPE en revanche, le conseil n'approuve pas pour l'instant l'installation d'un terminal pour cartes bleues afin de faciliter le paiement par terminal électronique. En effet, les terminaux représentent un coût non négligeable ainsi que toutes les transactions qui sont commissionnées.

### Questions diverses

- Un hommage est rendu à M. Duflos, ancien agent de la commune, décédé récemment. M. le Maire explique comment la commune va participer et accompagner la famille dans ce triste moment. Les conseillers sont invités à être présents ce mercredi pour aider au service.
- M. Le Maire revient sur le courrier du ministre de l'éducation nationale et le chef du cabinet du président de la République concernant la situation de l'école Jacques Prévert. Aucun changement n'est proposé. Le ministre assure uniquement le fait qu'il continuera à suivre attentivement la situation jusqu'à la fin de l'année scolaire et plus particulièrement sur l'organisation pédagogique mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Somme Numérique. M. Le Maire avait écrit à Somme Numérique concernant le déploiement de la fibre dans le village et dans la ZAC des Bornes du Temps. Les opérations de déploiement de la fibre optique s'inscrivent dans un schéma soumis à une réglementation stricte, et le

déploiement aux habitants n'est pour l'instant pas une priorité. Toutefois, il s'avère que la réglementation autorise le raccordement des entreprises, ce qui explique que la fibre est présente dans la zone et pas dans le village. Il faudra encore patienter d'ici 2024 pour que tous les habitants de Saint-Sauveur puissent avoir accès à la fibre optique.

Mme Licour aborde un sujet qui avait été évoqué en conseil du 27 avril, à savoir la mise en place du RIFSEEP. Il était question de créer un groupuscule de travail. A son sens, il est important qu'à la rentrée, il y ait bien 10h qui soit inscrite au titre de la bibliothèque sur la fiche de poste de Sophie et que ces 10h soient intégrés à son emploi du temps.

Quant au RIFSEEP, M. Govin signale que c'est peut-être à la commission du personnel de gérer cela. Il est précisé toutefois que les propositions devaient être validées par le centre de gestion. Mme Licour souhaitait profiter de cette revalorisation de chacun des agents pour revoir les fiches de poste, les horaires, les conditions de travail, etc...

Les conseillers ont profité de ce sujet pour donner leur avis sur les employés communaux. Le village est mal entretenu actuellement. Il ne sert à rien de mettre du désherbant actuellement. Les employés communaux devraient mieux s'organiser. M. le Maire précise qu'ils ont été beaucoup sollicités ces derniers temps avec les fêtes des écoles, les cochons grillés, la tonte des espaces verts... M. Govin précise que le souci est récurrent depuis de nombreuses années. M. Delattre reprend les propos de M. Duflos agent technique à la mairie pendant plus de 5 ans, qui disait ne pas savoir qu'il y avait autant de travail à effectuer dans une petite commune. Le Maire précise que tous les agents font ce qu'ils peuvent et au mieux qu'ils le peuvent. Certains conseillers ne partagent pas le point de vue du maire sur l'efficacité des agents et leur sens du service public.

M. Le Maire précise que les membres de l'association de football ont rénové le terrain de foot, en effectuant des travaux de peinture. La commune a fourni la peinture.

M. Govin souhaite connaître l'avancement concernant le logiciel cimetière. Il est expliqué que le travail est en cours mais qu'une information est manquante ne permettant pas de finaliser et d'adresser les informations au prestataire de service.

M. Govin en profite pour indiquer qu'il a appris que Mme Delahaye ne travaillait plus à Argoeuves. En effet, M. le Maire informe que les deux secrétaires de mairie d'Argoeuves sont revenues à temps plein et en parfaite capacité de travail, la présence de Karine n'était plus nécessaire.

M. Méresse, quant à lui, demande quand les factures pour les jardins ouvriers seront établies, car elles sont normalement préparées par Mme Guenet. Idem pour les taxes à l'hectare pour l'AFR non établies depuis 2017.

La séance est levée à 20h.

**Prochaine réunion : Attention fixée à un LUNDI**

Lundi 3 septembre 2018 à 20h30

Le maire

Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(es) :

M. BELLEBOUCHE, M. MERESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR  
Mesdames BOUTELEUX, DESCAMPS, LELOIRE, De LIMERVILLE  
Messieurs BLONDEL, FOURNET

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir :

Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE, M. BOCQUET à M. BLONDEL, M. HOUSIEAUX à  
Mme DECERF

Absent(es) excusé(es) : M. GOVIN

M. Le Maire ouvre la séance en expliquant, pour ceux qui ne le savaient pas, qu'il a eu des ennuis de santé pendant l'été. Il souligne d'ailleurs avoir été très bien suppléé par les adjoints qui ont bien pris en compte la réalité des fonctions d'élus. Il faut souvent se déplacer, régler des soucis à l'extérieur, etc... C'est pourquoi ce soir, les adjoints vont mener la réunion de conseil, car le maire ne doit pas trop parler.

M. le Maire annonce les trois pouvoirs pour la séance de ce soir et demande les remarques à apporter sur le compte-rendu de conseil du 9 juillet. Le conseil s'accorde sur les points suivants à corriger :

- revoir la phrase sur le droit de préemption qui porte à confusion
- supprimer le paragraphe concernant le droit de préemption et de la ferme
- concernant la toiture du garage, préciser non hermétique

### **1- DEVIS RÉSIDENCE DES VIGNES**

Des devis ont été demandés pour avoir une continuité d'enrobés au niveau du rond-point et de la rue Maurice Garin. Les estimations sont comparables pour l'ensemble des entreprises mais il semblerait qu'une méthode différente de calcul ait été utilisée. M. Fournet explique qu'en fait, la Colas a sa propre centrale d'enrobés, ce qui permet de proposer des tarifs plus attractifs.

IREM 19.358,80 € HT (23.230,56 € TTC)

COLAS 15.682,72 € HT (18.819,26 € TTC)

**Pour : 14**

### **Point 2 et 3 - DEVIS REMPLACEMENT FENÊTRES ÉCOLE JULES RENARD ET PORTE-FENÊTRE MAIRIE (entreprise CHANOT)**

Une seule entreprise a été sollicitée pour les deux interventions (unité d'équipement)

\* Pour l'école maternelle

CHANOT 2.962,50 € HT (3.555 € TTC)

**Pour : 14**

\* Pour la mairie

CHANOT 1.410 € HT (1.692 € TTC)

**Pour : 14**

La porte ayant été forcée, il faut également changer le bâti et le volet roulant.

#### **4- INFOS SUR LE PRIX DE L'EAU**

Quatre entreprises ont demandé les caractéristiques de la délégation de service public (assainissement) et finalement, seul VEOLIA (fermier actuel de la station d'Ailly) a rendu une offre. Une chose est sûre, le prix de l'eau va augmenter. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il faut s'attendre à plus d'1 € d'augmentation par m<sup>3</sup> et prévoir le coût de l'abonnement au SITE (Syndicat Intercommunal du Traitement des Eaux). Le coût d'assainissement est excessif dû au traitement des boues d'Ailly Sur Somme.

A titre de repère, le coût moyen de référence pour une famille de 3 ou 4 personnes s'élève à 3,40 € du m<sup>3</sup>. M. le Maire rappelle qu'il a toujours alerté sur la hausse potentielle au moment du passage au SITE. Jusqu'alors, les agents de la commune de Saint-Sauveur intervenaient énormément sur la station. Prochainement, une nouvelle gestion sera mise en place avec l'intervention d'agents extérieurs.

#### **5- INFOS CIMETIÈRE**

À la suite du passage d'un drone fourni par le prestataire de service Berger Levrault, un plan de cimetière a pu être établi. Il restait à établir une numérotation. Le cimetière a été séparé en zones (représentées par une lettre), la travée et le numéro de la concession (nombre à deux chiffres). M. Bellebouche explique que cela représente cependant beaucoup de travail. Il faut en plus faire coïncider la concession nouvellement numérotée avec le titre de propriété (parfois illisible ou ne portant pas le nom des défunts).

#### **6- EMBAUCHE PERSONNEL ET DIVERS**

##### Embauche de M. Leroy Nicolas

M. Bellebouche rappelle la situation, M. Leroy a été pris sous contrat le 15 mars 2018 en remplacement temporaire de M. Casella en arrêt maladie depuis le 17 septembre 2017 et ce jusqu'au 23 décembre 2018. Puis celui-ci prendra ses congés payés. M. Bellebouche a eu l'occasion de s'entretenir à plusieurs reprises avec M. Leroy, c'est un bon élément, travailleur, respectueux des horaires et courageux.

**Pour : 13 Abstention : 1**

##### Embauche de Mme Hubaud Lydie

M. Bellebouche rappelle la situation, Mme Hubaud remplace Mme Arnould en arrêt maladie depuis le 20 mars 2017. Or, cet agent n'est pas en mesure de reprendre ses fonctions. M. Bellebouche propose d'embaucher Mme Hubaud. Des conseillers manifestent leur insatisfaction et s'accordent pour dire que si l'embauche devait se concrétiser, il y aurait lieu de rencontrer l'agent pour recadrer certaines directives de travail.

**Pour : 11 Contre : 3**

### 30 ans de carrière de M. Hubaud Jean-Michel

Le garde champêtre vient de valider ses 30 ans de carrière au sein de la mairie de Saint-Sauveur. Les démarches ont d'ores et déjà été effectuées pour qu'il obtienne la médaille du travail pour ses 30 ans. M. le Maire propose lors d'une cérémonie d'agrémenter cette médaille d'un cadeau qui lui sera remis ultérieurement (un chèque de 200€).

**Pour : 14**

### Fin de contrat Mme Maes

M. le Maire rappelle que le contrat de Mme Maes prend fin le 30 septembre 2018. L'équipe municipale est entièrement satisfaite du travail rendu par Mme Maes. Initialement embauchée pour effectuer l'archivage de la mairie, elle a su s'adapter aux tâches qui lui ont été confiées. D'une grande discrétion, celle-ci fut toujours très agréable aussi bien avec les habitants du village qu'avec les élus ou les personnes extérieures, malgré des remarques désobligeantes à son égard, comme tient à le signaler M. Bellebouche qui en fut témoin.

M. le Maire précise qu'un pot de départ sera organisé en son honneur avec une remise de cadeau (un chèque de 200€)

**Pour : 13 Abstention : 1**

### **7- INFOS COLONNES PAPIERS**

M. Bellebouche expose que le tour du village a été fait afin de trouver les endroits les plus propices à la pose de conteneurs. En fait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les cartons et papiers ne seront plus ramassés et 6 endroits stratégiques ont été choisis avec le prestataire Trinoyal, à savoir : près de l'Arcade, en haut de l'école maternelle, à l'entrée du cimetière, à la station d'épuration, rue Jules Verne et près de la base nautique pour les y placer.

### **8- INFOS LOGEMENT COMMUNAL**

Le logement communal situé près de la bibliothèque va prochainement devoir être désinsectisé. La mairie a été alerté par l'infirmière en visite chez le locataire actuel. Toutefois, il faut d'abord procéder au relogement de la personne avant que l'entreprise ne puisse intervenir. Ce logement avait déjà fait l'objet d'un tel traitement, le problème est récurrent. Cependant, l'état du locataire nécessiterait qu'il soit placé en maison médicalisée, ce qu'il refuse. La société de désinsectisation devrait intervenir début septembre.

### **9- DÉLIBÉRATION TAXE JEUNES AGRICULTEURS**

Le conseil avait délibéré en avril concernant le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs. Il s'avère que la délibération a été prise trop tard et ne pouvait pas s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il y a lieu de prendre à nouveau cette délibération afin qu'elle soit exécutoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Pour : 11 Abstention : 3**

## **10- DÉLIBÉRATION RÉGISSEUR**

M. Bellebouche rappelle la situation. En l'absence de Mme Delahaye Karine, Mme Maes avait pris la responsabilité de régisseur afin de pouvoir faire fonctionner la régie. Le contrat de Mme Maes s'achevant et Mme Delahaye ayant réintégré ses fonctions, la responsabilité de régisseur est de nouveau confiée à Mme Delahaye à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Pour : 14**

## **11- INFOS GENS DU VOYAGE**

Les gens du voyage ont occupé à plusieurs reprises le terrain Gueudet à proximité du rond-point des Bornes du Temps.

De nombreux échanges de courriers ont eu lieu entre la commune et le service juridique de Gueudet. M. Bellebouche explique qu'il a rencontré une partie des gens du voyage. Effectivement, peu de temps après, un certain nombre avait quitté le terrain. Cependant, d'autres n'étant pas du même groupe étaient restés plus longtemps. En finalité, une fois tous partis, l'entreprise Gueudet a pris les mesures qui s'imposaient, à savoir labourer le terrain.

M. Le Maire informe que la communauté de communes en a eu pour 300 € de frais de nettoyage par semaine, sans compter le branchement sur les compteurs d'eau.

Cette occupation a mis en évidence la non utilisation de la parcelle de Gueudet qui voulait construire rapidement en 2009 mais depuis n'a pas donné suite.

L'ordre du jour est épuisé, place aux questions et points divers

- M. Fournet signale que les agents de la commune devraient faire preuve d'amabilité et de politesse, même si ce qui leur est demandé n'est pas dans leurs attributions (exemple : la distribution de cartes de transport)
- Mme Decerf alerte qu'une de ses voisines aurait dans son jardin des frelons asiatiques. M. Le Maire indique que la commune ne peut pas intervenir.
- Mme De Limerville sollicite M. le Maire afin de rappeler aux personnes qui se garent près de l'école primaire, rue du château qu'ils peuvent gêner et voir leur véhicule endommagé, car mal garé.

La séance est levée à 21h30

**Prochain conseil : VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 à 20h30**

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 À 20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(es) :

M. BELLEBOUCHE, M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR

Mesdames BOUTELEUX, LELOIRE, de LIMERVILLE

Messieurs BLONDEL, FOURNET, HOUSIEAUX

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir :

Mme DESCAMPS à Mme BOUTELEUX, Mme DUMORTIER à M. BELLEBOUCHE, M. BOCQUET à M. BLONDEL

Absent(es) : M. GOVIN

Présents : 10 - Pouvoir : 4 - Absents : 1

M. le Maire ouvre la séance en précisant que malheureusement la mère d'un agent est décédée. La cérémonie aura lieu mardi après-midi.

M. le Maire demande si tout le monde a reçu le compte rendu. Aucune observation n'est formulée. Mme Licour donne une version corrigée par Mme Leloire.

## **1- DEVIS CONTRAT ENTRETIEN TOITURE ÉCOLE**

En juillet, des réparations ont été effectuées sur le toit de l'école. Toutefois, ces ouvrages nécessitent un entretien, sous forme d'un contrat annuel qui est obligatoire pour l'assurance. La SMAC est une nouvelle entreprise installée dans la zone des Bornes du Temps. Il lui a été confié les travaux de réparation et celle-ci propose donc un contrat annuel à 997 € HT.

**Pour : 13 Abstention : 1**

## **2 – NOUVEAU DEVIS POUR ENFOUISSEMENT**

Il s'agit des enfouissements de réseaux. Ces derniers s'arrêtaient rue Guy Mocquet. La fédération départementale d'énergie (FDE) a proposé une offre commerciale en trois points pour les travaux dans la rue Danièle Casanova

Trois réseaux :

\* électrique : 59.458 € HT dont 34.337 € participation communale

\* éclairage public : 28.180 € HT dont 22.544 € participation communale

\* téléphonique : 24.282 € HT dont 15.298 € participation communale

La FDE intervient dans les travaux d'énergie puisque la commune a signé une convention de partenariat.

**Pour : 14**

## **Point 3 et 4- DEVIS MAGNUS**

L'évolution des logiciels Magnus nécessite un remaniement des ordinateurs et des logiciels. De plus, le poste de l'accueil a perdu complètement la connexion avec Berger Levrault. Il y a lieu de le configurer à nouveau. Par ailleurs, suite aux différents besoins de protection et de dématérialisations, Berger Levrault propose d'externaliser les logiciels et les sauvegardes. Le contrat d'hébergement s'élève à 600 € HT par an pour les deux postes et l'installation des progiciels à 350 € HT.

**Pour : 14**

## **5- DEVIS PLAQUE D'ÉGOUT**

Une plaque d'égout est endommagée rue Roger Salengro. Des devis ont été demandés aux entreprises « IREM » (1.907,85 € HT) et « COLAS » (1.520 € HT). Au vu des explicatifs techniques, le conseil s'accorde à prendre le mieux disant à savoir le devis de COLAS

**Pour : 14**

## **6- ARRÊTÉ PLUI ET PLAN DE ZONAGE**

La communauté de communes a arrêté le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) Ouest Amiénois au 5 septembre. Chaque conseil municipal doit émettre un avis sur les pièces le concernant. M. le Maire annonce que le PLUI progresse lentement mais en ne satisfaisant personne. En effet, il n'y a que peu de possibilité de construire. Toutefois, le PLUI permet à des toutes petites communes d'avoir des informations et des documents d'urbanisme.

Concernant Saint-Sauveur, il n'y a plus que deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au lieu de 3. En revanche, des projets sont apparus, non validés par la commune. Par exemple, à aucun moment n'a été abordé le ER3. La commune a le potentiel pour mettre en place des OAP mais pour l'instant rien n'est défini.

M. Méresse s'interroge sur un avis potentiellement négatif du conseil municipal. Selon lui, les communes ne sont majoritairement pas écoutées, ce que reconnaît M. le Maire. Mme Bouteleux souhaiterait un moment de réflexion pour se prononcer ce qui n'est pas possible. M. le Maire ajoute que chaque commune a dû limiter sa surface de construction.

Le cabinet Verdi doit respecter des normes de construction imposées par l'Etat. Cependant, certains conseillers estiment que les grandes collectivités ont obtenu l'autorisation de construire. De plus, M. le Maire trouve illogique que l'on puisse bâtir pour des raisons économiques et non pour des zones habitables, ce qui servirait à l'expansion des villages.

Les réserves :

\* Suppression de l'OAP 22

\* Apparition des ER2 et ER3 sans concertation avec la commune

\* l'ER26 n'est pas conforme aux demandes

\* L'OAP 23 devait être une dent creuse

\* Une haie apparaît au nord de l'AOP 21 et une autre au nord-est de la zone « A(pr) » alors qu'elles n'y sont pas

Aucune collectivité n'est satisfaite de ce PLUI qu'il faut cependant valider afin de ne pas entraver le processus. M. Housieaux s'interroge sur le vote des autres communes. M. le Maire annonce d'ores et déjà à ce sujet une abstention et un contre au niveau intercommunautaire.

**Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 5**

## **7- INFOS ZAC DES BORNES DU TEMPS**

Les implantations continuent. Les dossiers des sociétés sont examinés par le comité de pilotage, elles doivent se soumettre à un cahier des charges très précis. Certains permis de construire sont enfin validés après les délais de recours légaux, donc les travaux de constructions ne vont pas tarder



## **8- DÉLIBÉRATION NUMÉROTATION ZAC**

Les entreprises qui s'implantent dans la zone doivent recevoir un numéro de rue afin que La Poste puisse leur délivrer leurs courriers. Des travaux de dénomination et de numérotation des voies ont été établis par ses services et doivent être validés par le conseil.

**Pour : 14**

## **9- INFO STATION ET DSP**

La station d'épuration d'Ailly progresse. Les opérations de bullage sont en cours. Prochainement auront lieu les essais avec les eaux sales, mais il faut d'abord que les tests avec les eaux propres soient satisfaisants. Ceux sous pression ont montré un dysfonctionnement, une mini fuite provenant d'un éclat à l'intérieur de la canalisation. Le basculement des eaux d'Ailly et de Breilly devrait avoir lieu d'ici une semaine de jours. Pour Saint-Sauveur, il faut attendre encore un peu. Et ensuite, il y a aura le démontage des bâtiments et de la guérite. Les bassins vont être recyclés en bassin tampon. Des VRD (voiries et réseaux divers) et clôtures sont prévus ce qui nous amène à début janvier 2019.

Le projet a été retardé dès le début pour différentes raisons. Le passage du pont d'Ailly a nécessité une étude plus complexe que prévue, deux postes de refoulement ont été construits au lieu d'un, etc... Toutefois, quand la station sera opérationnelle, le conseil sera convié à voir son fonctionnement.

Pour la Délégation de Service Public (DSP), quelques entreprises ont retiré le dossier de candidature mais peu de réponses à ce jour. M. le Maire rappelle qu'il faudra s'attendre à une hausse des tarifs.

## **10- INFO BIBLIOTHÈQUE**

Suite aux infiltrations dans le bâtiment, des entreprises doivent intervenir pour effectuer les réparations pendant les vacances scolaires. Ce dossier a dû être validé par un expert mandaté par l'assurance, ce qui a généré un certain délai entre le constat des dégâts et les interventions. Nous avons reçu plusieurs devis mais après avis d'expert, il a été choisi l'entreprise « Pupin » pour refaire le mur et le mettre en peinture et l'entreprise « Bruges chauffagiste », pour le démontage et remontage du radiateur.

Il y a beaucoup de soucis à la bibliothèque au niveau de la construction et des malfaçons. Même si tout est englobé dans les garanties décennales de chaque entreprise, cela génère des tracas au quotidien et des demandes d'interventions récurrentes.

Mme Licour réitère l'importance du détachement de Sophie sur la bibliothèque à raison de 10h par semaine. En effet, à partir des vacances de la Toussaint, la bibliothèque va recevoir 3 classes. Donc il devient urgent de voir la répartition des disponibilités de chacun, aussi bien du personnel communal que des bénévoles.

M. Housieux demande si le succès est au rendez-vous. Effectivement, Mme Licour annonce que la bibliothèque rencontre un certain succès et elle vient d'inscrire son centième adhérent. Mme Decerf tient à préciser que l'animation des bébés-lecteurs a une place importante également aussi bien pour les enfants que pour les accompagnants.

## **11- INFOS MARATHON**

M. le Maire prévient que comme tous les ans, le marathon va passer dans le village le samedi 13 octobre entre 9h45 et 14h00. Les coureurs emprunteront la route départementale RD 191. Un arrêté préfectoral d'interdiction de circulation est prévu.

## **12- SAMARA ROCK**

M. le Maire annonce que Samara va fêter ses 30 ans. A cette occasion, une immense manifestation aura lieu les 8 et 9 juin 2019. 5.000 personnes sont d'ores et déjà attendues. Tous les accès vont être balisés et barrés en conséquence, même dans les champs qui serviront de lieux de campement ou de parkings.

Certaines personnes ont déjà des craintes face à un tel succès... que l'opération soit renouvelée chaque année avec la réquisition des champs.

## **13- ANIMATION DU 11 NOVEMBRE**

M. le Maire propose la prestation de « la cornemuse aillygeoise » lors des commémorations du 11 novembre. Une cacophonie était à craindre entre la prestation de l'harmonie et la cornemuse mais renseignements pris, cela ne devrait pas poser de difficultés, le conseil s'accorde donc à accepter la prestation de cette association.

## **14- Décision Modificative Budget EAU**

Lors de l'établissement du budget EAU, des crédits ont été provisionnés sur la ligne 2156. Toutefois, ce n'est pas la commune qui va effectuer les travaux en direct. Il faut donc passer par la ligne comptable 2763. C'est pourquoi, il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de retirer 100.000 € de la ligne 2156 et les créditer sur la ligne 2763.

**Pour : 14**

## **15- EMPLOIS SAISONNIERS**

Suite aux récents évènements, il y a lieu de recruter un/une agent/e d'animation pour renforcer l'équipe périscolaire. L'embauche serait sans délai et le salaire fixé au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des adjoints d'animation de la fonction publique.

**Pour : 14**

Par ailleurs, Mme Hubaud, récemment embauchée, a tenu à exprimer ses remerciements au conseil par le biais d'une lettre que M. Delattre a évoquée.

## **16- RÉUNION AGENCE DE L'EAU**

M. le Maire informe le conseil qu'il a eu une réunion avec des membres de l'Agence de l'Eau. Ils ont abordé tous les chantiers effectués dans le village concernant les déconnexions des réseaux de canalisation, les regards, les tampons, etc... et tout semble parfaitement satisfaisant. Toutefois, certains travaux n'ont malheureusement pas encore pu être programmés, il faudrait procéder à des acquisitions foncières (une bande de 5 mètres par exemple sur un terrain). M. le Maire s'engage à contacter le propriétaire prochainement. Rue Roger Salengro, il serait judicieux d'acheter la ferme pour y mettre un parking et récupérer les eaux pluviales. Des réparations dans la rue Salengro seraient également souhaitables afin d'éviter les engorgements d'eaux en cas de fortes pluies.

## **17- DEVIS EXCAVATION**

Deux parcelles dans le cimetière ont été vendues par le biais de titres de concession. Cependant, le terrain n'était pas libre et net : il y avait des os d'une précédente sépulture (ce sont des « os usés »)

Il y a lieu de déléguer à un marbrier (en l'occurrence les entreprises Dessein) le démontage de la dalle existante, l'exhumation des restes mortuaires et la mise en reliquaire.

**Pour : 13 Abstention : 1**

L'ordre du jour est épuisé, place aux questions diverses

\* M. Bellebouche indique qu'un appartement communal est soumis à un traitement de fond pour éradiquer tous les cafards et autres nuisibles. Par ailleurs, il est en attente du compte rendu de l'Agence Régionale de Santé pour connaître leur position quant à la salubrité du logement. M. le Maire précise que le locataire ne souhaite pas partir.

\* Mme Bouteleux précise que dimanche 7 octobre c'est l'opération Brioches.

\* M. Fournet signale que le lieu de stockage des espaces verts devient un lieu de dépôt de matériaux non autorisés. Les agents de la commune n'y peuvent pas grand-chose. Il est rappelé que la déchetterie n'est pas loin. Si les riverains déposent des produits ou objets non autorisés, cela peut devenir dangereux.

\* Mme Licour indique qu'elle a assisté à l'assemblée générale de la Banque Alimentaire. Ayant signé une convention avec cette association, il y a lieu de prendre part à la collecte nationale qui aura lieu cette année en plein week-end du marché de Noël et du Téléthon, à savoir vendredi 30 novembre, samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 décembre. La collecte est obligatoire. Il va donc falloir s'organiser entre toutes les manifestations.

\* Mme de Limerville réitère son alerte sur l'insalubrité du chemin du moulin d'Argoeuves.

\* Mme Decerf aborde la dangerosité des passages piétons et la vitesse des véhicules roulant dans le village. Afin d'éviter un évènement grave et malheureux, il est proposé d'acquérir des feux de signalisation de couleur bleue afin de marquer d'avantage les esprits et espérer que les conducteurs roulent de manière plus prudente. Le principe est validé par les membres du conseil, des devis vont être demandés.

La séance est levée à 22h30

**Prochain conseil : VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 à 20h30**

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 À  
20H30  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(es) : M. MÉRESSE ; Mme DECERF ; Mme LICOUR ; M. BLONDEL ; Mme BOUTELEUX ; Mme de LIMERVILLE ; Mme DUMORTIER ; M. FOURNET ; M. GOVIN ; M. HOUSIEAUX ; Mme LELOIRE

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : M. BELLEBOUCHE à Mme LICOUR ; M. BOCQUET à M. BLONDEL ; Mme DESCAMPS à M. FOURNET

Absent(es) :

Présents : 12 - Pouvoir : 3 - Absents : 0

M. le Maire souhaite la bienvenue et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu. Mme LELOIRE précise qu'elle a été notée présente alors qu'elle était absente. Effectivement, cela a été vu et corrigé après la diffusion du compte-rendu. M. MÉRESSE précise qu'à la page 187 il faut lire « triangles de signalisation » et non « feux de signalisation de couleur bleue ». Le compte-rendu est accepté.

M. le Maire énonce les trois pouvoirs qu'il a reçus.

### **1-INDEMNITES DE LA PERCEPTRICE**

Pour information, la trésorerie de Picquigny ferme définitivement au 31 décembre 2018. Nous allons ensuite dépendre de la trésorerie de Flixecourt. Cette fermeture engendre de nombreux changements, du travail de clôture et des transferts (emprunts, marché, régie).

Comme tous les ans, il y a lieu de voter les indemnités de conseil allouées aux comptables publics. Les conseillers estiment ne pas avoir le choix. Une explication est alors donnée sur la possibilité de voter pour ou contre ces indemnités.

L'indemnité de conseil s'élève à 470 €, s'y ajoute une indemnité de budget de 45,73 €, soit un total brut de 515,73 €

**Pour : 14 Contre : 1**

### **2 – TRAVAUX TERRAIN DE FOOT**

La mairie a été rappelée à l'ordre par l'intercommunalité car les travaux des vestiaires du terrain de foot n'ont pas encore été effectués. La subvention de 19.000 € risque d'être perdue. Les travaux comprennent des sanitaires pour personnes handicapés, la création de vestiaires, des bacs de lavage. M. le Maire a vu un dessinateur qui va proposer ses esquisses à un architecte. Il faut prévoir une enveloppe de 50.000 €.

M. BLONDEL souligne l'avenir inconnu du club, s'il n'y a plus de jeunes, le club ne survivra pas. M. DELATTRE estime que les équipes sont conséquentes et que le club tourne plutôt bien dans l'ensemble avec l'investissement des encadrants.

Ces travaux se feront d'ici l'année prochaine.

**Pour : 15**

Par ailleurs, le président du club de foot a alerté sur la situation avant chaque match, à savoir que le terrain était rempli de trous de lapins, faisant prendre des risques de blessures aux joueurs. Il est demandé la pose d'un grillage autour de la main-courante. Le grillage serait acheté par la commune et posé par le club de foot. Un débat s'instaure sur l'utilité de ce grillage et sur l'acquisition par la mairie. M. le Maire évoque le devis estimatif de Bossu Cuvelier à hauteur de 1.774,61 € HT.

**Pour : 11 Contre : 3 Abstention : 1**

### **3- PRIMES DE FIN D'ANNÉE**

Afin d'assurer une discrétion nécessaire, aucune liste papier n'est distribuée et il est rappelé la confidentialité de la décision de la commission du personnel, réunie le mardi 13 novembre. Les primes de fin d'année vont de 0 à 600 €. Suite à un courrier de la préfecture, il n'est plus possible de procéder au versement des primes comme de coutume. M. le Maire propose une autre solution, à savoir des chèques. M. Govin demande pourquoi les primes ne sont pas établies en fonction de l'indice de traitement comme stipulé dans le courrier de la préfecture en date du 9 novembre. Ce courrier a été reçu après la réunion de la commission du personnel. Et une paie avec une prime de fin d'année avait déjà été rejetée par la trésorerie sous prétexte que les délibérations n'étaient pas légales. Afin de ne pas léser les agents, il fallait donc trouver une autre solution. Cependant, les conseillers estiment qu'il vaut mieux passer par des chèques cadeaux, solution qui a d'ailleurs été choisie au sein du syndicat de transport scolaire. C'est la dernière année que se pose cette difficulté puisqu'à compter de 2019 devrait entrer en vigueur le RIFSEEP, dont la partie CIA fera office de prime de fin d'année.

Les conseillers autorisent donc M. le Maire à procéder à la commande de chèquiers cadeaux pour chacun des agents à hauteur de la prime choisie par la commission du personnel. Ils seront intégrés à la paie de décembre en avantage en nature.

**Pour : 15**

### **4- DEVIS REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE**

Un devis pour le remplacement d'un poteau d'incendie fuyant demandé à Veolia s'élève à 1.907,42 €. M. le Maire annonce qu'il l'a déjà validé pour des raisons de sécurité. En effet, si les pompiers avaient dû intervenir et que la borne était restée défectueuse, le SDIS aurait pu se retourner contre la collectivité. Les conseillers soulignent leur agacement de devoir parfois juste entériner un devis déjà accepté. Cependant, M. le Maire tient à rappeler et expliquer que parfois, il y a des situations d'urgence qui nécessitent des décisions d'urgence comme la réparation d'un poteau incendie.

**Pour : 15**

### **5- INFO TRAVAUX POUR COLONNES DE PAPIER**

Les nouvelles colonnes de tri sélectif arrivent le 10 décembre. L'entreprise MILLE s'est vue confier le décapage et l'aplanissement des surfaces qui vont recevoir les colonnes. Des socles vont être constitués pour sécuriser l'espace.

## **6- DEVIS MAPPING VIDÉO**

M. le Maire expose le devis de la société SEV Sonorisation pour le mapping de fin d'année. M. Leplain envisage de projeter les images sur la mairie cette année. Toutefois, M. le Maire a déjà indiqué que le devis à 1.560 € était trop élevé. Il serait potentiellement d'accord en gardant la même enveloppe que 2017, à savoir 1.025 €.

Les conseillers estiment qu'il n'y a pas de thème conducteur et que les images projetées sont désordonnées. M. le Maire souhaite cependant mettre en avant l'énorme travail que constitue un mapping et cela donne une certaine notoriété à la commune. Le mapping est prévu le vendredi 28 décembre. Une proposition à hauteur de 1.025 € sera donc proposée à M. Leplain avec l'obligation de suivre un thème.

**Pour : 15**

## **7- DEVIS REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU CFA**

M. le Maire donne la parole à M. FOURNET qui travaille au sein du CFA. Ce dernier explique que le CFA et l'entreprise TMR dépendent d'une armoire électrique commune qui est plus que défectueuse. Elle disjoncte fréquemment, mais il y a surtout un problème de sécurité car l'armoire de TMR n'a aucune protection. Or, ce sont des bâtiments communaux. Auparavant s'y trouvait la société SCR pour mémoire.

Il y a donc lieu d'effectuer les travaux de rénovation et de mises aux normes électriques. Cependant, en parallèle, M. le Maire propose d'augmenter les loyers, celui du CFA passerait à 13.000 € à partir de 2019 et celui de TMR à 3.000 €

M. le Maire évoque le devis de FHB Electricité à hauteur de 7.104,96 € HT pour la réfection et le remplacement complet de l'armoire générale sur site dans l'atelier.

Les conseillers s'accordent sur l'augmentation des loyers et sur les travaux à effectuer rapidement.

**Pour : 15**

## **8- DÉLIBÉRATION MUTUELLE LABELLISÉE POUR 2019**

M. le Maire propose de passer à nouveau cette délibération pour l'année 2019. Une incompréhension est levée. Il est précisé en effet que la mairie ne peut pas imposer de mutuelles à ses agents (comme c'est le cas dans le privé). En revanche, par la loi d'action sociale, la mairie peut participer aux mutuelles des agents pour un montant défini si la mutuelle choisie est labellisée. *La Loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et précisé qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale.* Des agents ont fait le choix de changer de mutuelle et de profiter de cette mutuelle labellisée. C'est pourquoi afin qu'ils soient intégrés au précédent contrat, il y a lieu de prendre une délibération pour l'année 2019.

**Pour : 15**

## **9- DEVIS PANNEAU PASSAGE PIÉTON**

Comme ce sujet avait été abordé lors du conseil précédent, un devis a été demandé pour un « panneau renforcé avec diodes clignotantes bleus ». A 3.543,08 € HT plus 2.215,20 € HT de pose, cette proposition est jugée trop chère, d'autant qu'il faut deux paires de panneaux pour mettre de chaque côté du passage piéton.

M. le Maire reporte donc cette décision et indique que d'autres devis vont être demandés.

En parallèle, il est signalé qu'un des radars pédagogiques ne fonctionne plus. Les conseillers proposent de voir avec la société prestataire des radars pour la réparation et éventuellement la fourniture des panneaux renforcés. Le projet est reporté début 2019.

## **10- COMMISSION DE CONTRÔLE POUR ÉLECTIONS**

La préfecture nous a transmis une circulaire relative à la désignation des membres de la commission de contrôle dans le cadre de la mise en place du R.E.U. (répertoire électoral unique). Il y a lieu de choisir parmi le conseil municipal cinq membres (trois conseillers de la liste majoritaire et deux de la seconde liste).

M. DELATTRE, M. BLONDEL, Mme DECERF, M. GOVIN et M. HOUSIEAUX sont donc désignés pour faire partie de cette commission.

Après vérification, M. DELATTRE ne peut faire partie de la commission. Mme BOUTELEUX est choisie.

**Pour : 15**

## **11- AUTORISATION IMMOBILISATION QUART DU BUDGET 2018**

Comme chaque année, il y a lieu d'anticiper le début d'année afin de pouvoir mandater les dépenses éventuelles d'investissement dans l'attente du vote du budget en mars.

**Pour : 15**

## **12- INFO STATION**

Les deux postes de refoulement sont branchés. Le basculement des eaux d'Ailly est effectué. Un branchement dure environ de 1 à 3 jours. Ensuite, il y aura le démontage de la guérite, le pont brosse, la vidange du silo à boues. Le basculement des eaux de Saint-Sauveur est prévu en début de semaine prochaine.

Les conseillers demandent si la DSP (délégation de service public) a été choisie. Négatif.

Ils souhaitent comprendre pourquoi le tarif de la part communale a augmenté alors que dorénavant le coût du traitement de l'eau devrait revenir moins cher. L'Agence de l'Eau a toujours indiqué qu'il fallait au moins une part communale d'1 € minimum pour faire face aux travaux et aux traitements. L'eau va être de plus en plus chère de toute façon. La station sera performante, en adéquation avec des rejets d'eau de qualité comme stipulé par l'Agence de l'Eau.

L'ordre du jour est épuisé, place aux questions diverses

## **13- QUESTIONS DIVERSES**

\* Il y a un souci de lumière dans la cour de l'école et à la vieille école, soit les lumières restent allumées, soit elles ne fonctionnent pas.

\* M. HOUSIEAUX aborde un courrier que tous les conseillers ont reçu émanant de Mme GUENET. Des éclaircissements et des explications sont apportés mais en tout état de cause, les propos tenus dans ce courrier ne relèvent pas du conseil municipal (il s'agit de l'association foncière de remembrement). Cependant M. le Maire a tenu à préciser que le travail de relevés pour l'année 2017 n'était toujours pas fait au 20 juillet 2018. Il a donc demandé à une secrétaire de le faire, c'est pourquoi les factures pour l'année 2017 ont été envoyées le 26 juillet 2018. Et depuis début novembre (date d'arrivée du CD cadastral), il demande quand les taxes à l'hectare pour 2018 vont être établies, l'agent répond « l'année prochaine », ce qui n'est pas tolérable. Les conseillers réitèrent que ce sujet n'a pas lieu d'être en conseil municipal et que le maire doit voir l'agent directement, ce que le maire acquiesce.

\* Dans la foulée, M. MÉRESSE souhaite aborder les jardins communaux qui n'ont pas été facturés depuis deux ans. D'ailleurs Mme GUENET en a parlé dans son courrier. Selon elle, elle ne peut pas facturer les jardins car elle n'est plus régisseur suppléant. Le maire rappelle que c'est elle qui a choisi de ne plus l'être. Par conséquent, M. MÉRESSE va prendre le relais. Les personnes concernées par les jardins sont invitées à le contacter lors de ses permanences. Quant aux tarifs, M. le Maire demande au conseil de délibérer sur le montant de 10 € pour les années 2017 et 2018. Après en avoir délibéré, les conseillers s'accordent sur cette tarification et autorisent M. le Maire à faire établir les titres de recettes pour les deux années de retard.

La séance est levée à 22h30

**Prochain conseil : VENDREDI 25 JANVIER 2019 à 20h30**

Le Maire

Le Conseil Municipal